

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 26 AOUT 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 527/14  
Nos réf. : 2014-001046  
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès  
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Centrale photovoltaïque au sol « Villeraze » sur la commune de Conques-sur-Orbiel  
déposé par l'EURL La Compagnie du Soleil 11**

Par courrier reçu le 25/06/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de Centrale photovoltaïque au sol « Villeraze » sur la commune de Conques-sur-Orbiel déposé par l'EURL La Compagnie du Soleil 11.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjoint au chef  
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02